

Monsieur François SAUVADET  
Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or  
53 bis, rue de la Préfecture  
21000 DIJON

Dijon, le 19 septembre 2019

## **LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Président,

Le financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Le FSL a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir du fait de difficultés particulières (inadaptation de ressources ou de leurs conditions d'existence, ou cumul de difficultés).

Le financement du fonds est assuré par le Conseil départemental de la Côte-d'Or et un ensemble de co-financeurs (bailleurs sociaux).

Aujourd'hui le constat est sans appel : l'enveloppe allouée par le Conseil départemental n'est pas suffisante. En août 2019, vos services indiquent que 93,91 % des crédits affectés par la collectivité aux bailleurs sociaux ont été consommés.

La conséquence de ce manque de financement entraîne des décisions où seules les situations extrêmement fragiles pourront peut-être encore être cautionnées pour des entrées dans les lieux d'ici la fin de l'année. Les années passées, la consommation de l'enveloppe destinée aux cautionnements s'amenuisait certes avant la fin de l'exercice mais plutôt en octobre/novembre, cette année, cela se produit encore plus précocement.

Cette réalité fragilise et rend difficile le relogement d'ici décembre des familles en l'absence de mesures d'accès au logement. Des besoins complémentaires demeurent nécessaires.

... / ...

**Christophe AVENA** DIJON 5 **Michel BACHELARD** CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR **Hamid EL HASSOUNI** DIJON 3 **Dénia HAZHAZ** CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR **Lionel BARD** Dijon 2 **Sandrine HILY** DIJON 3 **Nathalie KOENDERS** DIJON 2 **Christophe LUCAND** LONGVIC/GEVREY **Céline MAGLICA** DIJON 6 **Béatrice MOINGEON-HERMARY** ARNAY-LE-DUC **Pierre POILLOT** ARNAY-LE-DUC **Colette POPARD** DIJON 5 **Christine RENAUDIN-JACQUES** TALANT/SOMBERNON **Paul ROBINAT** TALANT/SOMBERNON **Jeannine TISSERANDOT** CHENÔVE **Céline TONOT** LONGVIC/GEVREY

Le FSL fait partie des compétences qui seront transférées prochainement à Dijon métropole. Or, dans l'attente d'une décision sur ces transferts, ce fonds doit continuer à être alimenté par le Conseil départemental. J'exprime ma très forte inquiétude en constatant qu'aujourd'hui le Conseil départemental n'abonde plus ce fonds alors que les besoins de la population sont là. Je ne peux imaginer que vous ayez sous-estimé les besoins du FSL uniquement pour sous-évaluer le montant du transfert de compétence.

Monsieur le Président, comptez-vous revoir à la hausse l'enveloppe dédiée au FSL pour le bien-être des familles et le réajuster au regard des besoins d'accompagnement en hausse constante ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hamid EL HASSOUNI', written in a cursive style.

Hamid EL HASSOUNI  
Conseiller départemental de la Côte-d'Or